



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

NOTE FINANCIERE 2026

CIRCUIT REGIONAL

Mise à jour 9 mars 2026

Table des matières

1. Généralités	4
1.1. Champ d'application de la présente note et généralités	4
1.2. Adhésion	4
1.3. Droit d'entrée sur le circuit Cycle Classique	4
1.4. Déclaration des chevaux	4
1.5. Forfait, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney	5
1.5.1. Forfait	5
1.5.2. Rattrapage d'engagement, changement d'épreuve	5
1.5.3. Changement d'épreuve	5
1.5.4. Changement de cavalier, de cheval ou poney	5
2. SAUT D'OBSTACLES	6
2.1. Engagements	6
2.2. Dotations et répartition des points	6
2.2.1. Epreuves Formation, Cycle Classique, Cycle Libre et Cycle Jeunes Poneys : Epreuves au barème A sans chronomètre et sans barrage	6
2.2.2. Cycle Classique, Cycle Libre et Cycle Jeunes Poneys : Epreuves au barème A au chronomètre	7
2.3. Algorithme de répartition des dotations	9
2.4. Performances obtenues lors de CSI se déroulant en France	9
2.5. Rétribution des organisateurs	10
3. CONCOURS COMPLET	11
3.1. Engagements	11
3.2. Dotations	11
3.2.1. Epreuves de Concours Complet Cycle Classique	11
3.2.2. Epreuves de Concours Complet Formation 1, 2 et 3	12
3.2.3. Epreuves de Concours Complet Cycle Libre	12
3.2.4. Epreuves de Concours Complet Cycle Jeunes Poneys	12
3.2.5. Rétribution des organisateurs	13
4. DRESSAGE	14
4.1. Engagements	14
4.2. Dotations	14
4.3. Rétribution des organisateurs terrain	15
5. ATTELAGE	16



5.1.	Engagements	16
5.2.	Dotations	16
5.3.	Rétribution des organisateurs terrain	16
6.	ENDURANCE	17
6.1.	Engagements	17
6.2.	Dotations	17
6.3.	Rétribution des organisateurs terrain	18
7.	HUNTER	20
7.1.	Engagements	20
7.2.	Dotations - Epreuves régionales	20
7.3.	Répartition de la dotation	20
7.4.	Rétribution des organisateurs terrain	21



1. Généralités

1.1. Champ d'application de la présente note et généralités

La présente note comporte l'ensemble des éléments financiers des épreuves d'élevage applicables pour l'année 2026.

Ces éléments financiers ne sont que des compléments ou rectificatifs du Règlement général des épreuves de valorisation (appelé « Règlement général » dans le reste du document) publié sur le site www.shf.eu.

Tous les montants de la présente note financière sont Toutes Taxes Comprises (TTC).

1.2. Adhésion

Conformément à l'article 4.1.1 du règlement général, les cavaliers participant aux épreuves Cycle Classique Jeunes Chevaux CSO, CCE, Dressage (Qualification, Finales Nationales) devront être adhérents de la Société Hippique Française.

Le montant de l'adhésion est de 50 € pour une année civile. Celle-ci se règle en ligne sur le site www.shf.eu.

1.3. Droit d'entrée sur le circuit Cycle Classique

Selon l'article 3.1.1.2 du règlement général des épreuves des jeunes chevaux et poneys, tout équidé participant au circuit Cycle Classique de race non affiliée à la SHF et n'ayant pas délégué le contrôle des performances à la SHF devra s'acquitter d'un droit d'entrée annuel sur FFE COMPET.

Le montant annuel est fixé ainsi :

- Chevaux courant dans les disciplines du CSO et/ou Concours Complet : 120 €
- Chevaux courant dans la discipline du dressage : 80 €

Tous les équidés de races suivantes sont exempts de ce droit d'entrée : Arabe et Demi-Sang Arabe, Anglo-Arabe, Cheval de dressage français, Selle-Français, Shagya, Connemara (dont COPB), Criollo, Dartmoor, Fjord, Haflinger, Highland, Irish-Cob, Islandais, New Forest, Poney Français de Selle, Shetland et Welsh.

1.4. Déclaration des chevaux

Pour permettre son engagement en épreuves d'élevage, un jeune cheval/poney doit au préalable être inscrit sur la liste SHF sur www.shf.eu. Pour cela, il devra être déclaré sur le compte SHF de son propriétaire, identique au propriétaire SIRE. Cette déclaration doit être renouvelée chaque année.

Si le propriétaire déclaré ne correspond pas au propriétaire officiel SIRE, le déclarant devra s'acquitter d'une pénalité de 60€ pour que le cheval/poney puisse participer au circuit.



1.5. Forfait, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney

1.5.1. Forfait

Les conditions de validité d'un forfait sont celles énumérées au Règlement général (art. 2.3.2.3).

1.5.2. Rattrapage d'engagement, changement d'épreuve

Les conditions d'un rattrapage sont définies à l'article 2.3.2.2 du Règlement général.

Les pénalités de rattrapage d'engagement, qui sont ajoutées au montant de l'engagement initial, sont les suivantes :

Epreuves	Montant de la pénalité
Formation CSO, Dressage et CCE	10 €
Cycle Classique CSO, Dressage et CCE	20 €
Cycle Jeunes Poneys	20 €
Cycle libre, CSO, Dressage, CCE, Attelage, Endurance et Hunter	20 €

Lors d'un rattrapage d'engagement, le montant de l'engagement et la pénalité sont prélevés séparément.

1.5.3. Changement d'épreuve

En Cycle Classique, Cycle Libre et Jeunes Poneys, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau inférieur, ces changements d'épreuve ou de cheval/poney sont sans pénalité.

En Cycle Classique, Formation* Cycle Libre et Jeunes Poneys, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau supérieur ou égal, les conditions financières sont les suivantes :

- Engagement initial remboursé ;
- Formation : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 10€ ;
- Cycle Classique, Cycle Libre et Cycle Jeune Poney : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 20€.

**En épreuve de Formation CSO, dans le cas d'un changement d'épreuve, ces changements d'épreuve ou de cheval/poney sont sans pénalité.*

1.5.4. Changement de cavalier, de cheval ou poney

Les conditions de changement de cheval ou poneys sont énumérées à l'article 2.3.2.2 du règlement général. Aucune pénalité n'est appliquée dans le cas d'un changement de cheval/poney.

Les conditions de changement de cavalier sont énumérées à l'article 2.3.2.2 du règlement général des épreuves jeunes chevaux.

Aucune pénalité n'est appliquée dans le cas d'un changement de cavalier.



6. ENDURANCE

6.1. Engagements

Epreuves régionales		Montant
4 ans	20 km Vitesse Imposée	40 €
	20 km Vitesse Imposée	40 €
5 ans	40 km Vitesse Imposée	50 €
	40 km Vitesse Régulée	50 €
	60 km Vitesse Imposée	55€
	60 km Vitesse Régulée	55 €
6 ans	20 km Vitesse Imposée	40 €
	40 km Vitesse Imposée	40 €
	40 km Vitesse Régulée	40 €
	60 km Vitesse Imposée	55 €
	60 km Vitesse Régulée	55 €
	80 km Vitesse Imposée	75 €
	80 km Vitesse Régulée	75 €

6.2. Dotations

Des dotations seront versées aux 50% premiers partants pour toutes les épreuves de 4 ans, 5 ans et 6 ans.

Si le nombre de chevaux recevant la dotation n'est pas un nombre entier, alors il sera arrondi à l'unité supérieure.

Epreuves régionales		Montant
4 ans	20 km Vitesse Imposée	80 €
	20 km Vitesse Imposée	40 €
5 ans	40 km Vitesse Imposée	50 €
	40 km Vitesse Régulée	110 €
	60 km Vitesse Imposée	55€
	60 km Vitesse Régulée	130 €



Société Hippique Française

MAISON MÈRE DE L'ÉLEVAGE
DES CHEVAUX & PONEYS DE SPORT & DE LOISIRS

✉ contact@shf.eu

☎ 01 53 59 31 31

📍 11 rue Tronchet • 75008 PARIS

WWW.SHF.EU



Note financière
2026 / page 17

6 ans	20 km Vitesse Imposée	0 €
	40 km Vitesse Imposée	40 €
	40 km Vitesse Régulée	80 €
	60 km Vitesse Imposée	55 €
	60 km Vitesse Régulée	120 €
	80 km Vitesse Imposée	75 €
	80 km Vitesse Régulée	180 €

6.3. Rétribution des organisateurs terrain

Epreuves régionales		Montant / engagé
4 ans	20 km Vitesse Imposée	23 €
5 ans	20 km Vitesse Imposée	23 €
	40 km Vitesse Imposée	28 €
	40 km Vitesse Régulée	30 €
	60 km Vitesse Imposée	34€
	60 km Vitesse Régulée	39 €
6 ans	20 km Vitesse Imposée	23 €
	40 km Vitesse Imposée	28 €
	40 km Vitesse Régulée	30 €
	60 km Vitesse Imposée	34 €
	60 km Vitesse Régulée	37 €
	80 km Vitesse Imposée	50 €
	80 km Vitesse Régulée	55 €

Une aide sera versée par la SHF pour tout concours doté d'un chronométrage manuel.

Une aide supplémentaire sera versée par la SHF pour tout concours doté d'un chronométrage automatique ou semi-automatique, sous réserve d'envoi de facture à coline.demongeot@shf.eu



Société Hippique Française

MAISON MÈRE DE L'ÉLEVAGE
DES CHEVAUX & PONEYS DE SPORT & DE LOISIRS

✉ contact@shf.eu

☎ 01 53 59 31 31

📍 11 rue Tronchet • 75008 PARIS

WWW.SHF.EU



Note financière
2026 / page 18

Les différents types de chronométrage sont définis dans le cahier des charges organisateurs endurance.

Dans le cas d'un concours organisé sur plusieurs jours, l'aide ne pourra être touchée qu'une seule fois.

	Montant
Chronométrage manuel	300 €
Chronométrage automatique ou semi-automatique	600 €



Société Hippique Française

MAISON MÈRE DE L'ÉLEVAGE
DES CHEVAUX & PONEYS DE SPORT & DE LOISIRS

✉ contact@shf.eu

☎ 01 53 59 31 31

📍 11 rue Tronchet • 75008 PARIS

WWW.SHF.EU



Note financière
2026 / page 19